



## Diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg

Cellule diocésaine Covid-19

*Communication à nos agents pastoraux/UP/paroisses/missions linguistiques/communautés religieuses*

### Davantage de participants aux activités d'Eglise

**Suite aux mesures d'assouplissement des directives sanitaires annoncées à la conférence de presse du Conseil fédéral le 26 mai, la Cellule diocésaine Covid-19 vous indique les changements qui en découlent pour le diocèse. Ces applications sont effectives dès le 31 mai et demeurent sous réserve de restrictions cantonales.**

#### Célébrations religieuses

Les [célébrations religieuses](#) sont permises, avec respect des distances (1,5 m) et port du masque.

- à l'intérieur jusqu'à 100 personnes et au plus la moitié des places possibles, au lieu de 50 personnes et du tiers des places jusqu'à présent.
- à l'extérieur jusqu'à 300 personnes et au plus la moitié des places possibles, au lieu de 100 personnes et du tiers des places jusqu'à présent.

Dans ces quotas ne figurent pas les célébrants et aides à l'organisation de la célébration.

**Dans les faits, il n'y a pas beaucoup de changement pour les célébrations à l'intérieur, puisqu'il faut respecter la distance de 1,5 m et ne pas dépasser la moitié de la capacité. Ce changement concerne uniquement les grandes églises qui peuvent accueillir jusqu'à 100 personnes (et pas davantage !)**

Ces règles s'appliquent aussi aux baptêmes, mariages, premières communions, confirmations, etc. Attention toutefois : la fête de famille qui suivrait est soumise à la limitation de 30 personnes (intérieur) et 50 personnes (extérieur). Un plan de protection n'est pas nécessaire pour une fête de mariage organisée dans un espace privé ; Dans un restaurant ou dans une salle louée dans un restaurant, les règles valant déjà dans le secteur de la restauration doivent être respectées (groupes de quatre, collecte des coordonnées, etc.). -Les banquets ne sont pas encore autorisés. L'organisateur de la manifestation doit disposer d'un plan de protection.

#### Rencontres, réunions de travail

Pour tout événement qui n'est pas privé (réunion de travail, y compris les assemblées générales, sortie de servants de messe, rencontre d'équipe pastorale, visite guidée, etc.), le nombre maximal de participants, **à l'intérieur comme à l'extérieur**, est désormais de **50 personnes** au lieu de 15. Le port du masque est obligatoire et les distances doivent être respectées. Un plan de protection doit en outre être élaboré.

#### Chant

Les chorales, professionnelle ou non, peuvent se produire à l'extérieur, avec 50 personnes au maximum, avec masque OU avec distance de 1,5 m requise. Les chorales demeurent proscrites à l'intérieur. Pour rappel, à l'intérieur comme à l'extérieur : l'assemblée peut chanter (avec distance de 1,5 m et port du masque), ainsi qu'un soliste professionnel (à distance de 5m). Pour le canton de Genève, le chant de l'assemblée est à nouveau autorisé.

#### Traçage, processions et autres points

Pour les précisions sur le traçage, sur la possibilité ou non de faire des processions (à la veille de la Fête-Dieu) et sur d'autres points, nous attendons d'obtenir des réponses de la Conférence des évêques suisses.

Rappel : Les mesures sanitaires restent les mêmes :

- Désinfection des mains
- Port du masque dès 12 ans
- Observer les distances
- S'abstenir de participer aux rencontres en cas de symptômes
- Recommandation : Faites-vous tester

rue de Lausanne 86, case postale 240, CH-1701 Fribourg | +41 26 347 48 50 | +41 79 211 45 48  
info@diocese-igf.ch | www.diocese-igf.ch

Nous vous remercions encore pour tous vos efforts et reviendrons vers vous avec d'éventuels compléments d'information.

N'hésitez pas à consulter notre [foire aux questions](#) ou à contacter notre cellule diocésaine :

- Vaud : Michel Racloz : 021 613 23 41
- Genève : Silvana Bassetti, Mercedes Lopez : 022 319 43 37
- Fribourg (français) : Véronique Benz, João Carita : 026 426 34 13
- Fribourg (allemand) : Marianne Pohl-Henzen : 026 426 34 15
- Neuchâtel : Julia Moreno : 032 720 05 61

*Fribourg, le 28 mai 2021*

La Cellule diocésaine Covid-19